

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatif

Le Conseil communal s'est réuni le 13 décembre 1993 pour la dernière fois de l'année. Cette séance était aussi celle qui clôturait la législature 1990-1993.

Le Conseil communal s'est déterminé sur la Convention intercommunale complémentaire de la réglementation des jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins. La commission ad hoc chargée d'examiner cet objet était composée de M. Bernard Rochat, président, Mme Nadine Gaillard, rapporteur, et de Mme et MM. Danielle Girardet, Ernest Wyniger et René Dupuis, membres. La Municipalité était représentée par M. Marcel Guex, municipal. Dans son rapport, la commission relève que les documents qui lui ont été soumis étaient clairs, très détaillés et de ce fait qu'elle n'a aucune adjonction ou modification à y apporter. Elle souligne qu'à ce jour, aucune demande de dérogation n'a été déposée auprès de l'administration, par des commerçants du Mont, afin d'obtenir un prolongement des heures d'ouverture et de fermeture des magasins. En conclusion, la commission propose unanimement au Conseil communal d'approuver la Convention intercommunale complémentaire qui lui est soumise. Cet objet n'a pas suscité d'interventions de fond de la part des membres du Conseil qui ont adopté, à l'unanimité, la Convention intercommunale complémentaire précitée.

Le Conseil communal a ensuite examiné le budget 1994. La Commission des finances chargée d'examiner cet objet était composée de M. Raymond Bourgoz, président, M. Lucien Paillard, rapporteur, Mme et MM. Janine Cordey, François Corbaz, Roger Ansermot, Michel Odier, Nicolas Bergier, membres. Dans son rapport, la Commission des finances relève notamment que le budget 1994 présente un excédent de recettes s'élevant à Fr. 52'625.-, que le budget est équilibré et compressé et qu'il représente un total de quelque 14,5 millions de fonctionnement. Au vu des résultats, force

est de constater qu'il ne reste guère de fonds disponibles pour les investissements, à moins d'avoir recours à l'emprunt. La commission constate encore que les charges prévues sont légèrement plus faibles que celles des comptes 1992, sauf en ce qui concerne l'instruction publique et la sécurité sociale. En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'adopter le budget 1994 tel qu'il lui est présenté. M. André Tornay a exprimé son regret de ne pas trouver un objet de nouvelle construction qui aurait permis de soutenir la relance. Plusieurs interventions au sujet de la politique de la commune, en matière d'amortissement, ont été enregistrées. Puis M. le Syndic présentera un rapport explicatif sur la manière dont la commune procédait à ses amortissements. D'autres questions ont été soulevées, notamment concernant les postes qui accusaient des augmentations. Finalement, le Conseil communal a accepté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement pour 1994 tel qu'il lui a été présenté, soit:

Revenus	Fr. 14'424'860.-
Charges	Fr. 14'372'235.-
Excédent de recettes	Fr. 52'625.-
Totaux	Fr. 14'424'860.-

Dans son discours de fin de législature, le président prend congé des personnes qui renoncent à renouveler leur mandat au sein du Conseil communal et qui quittent leur fonction au 31 décembre 1993. Ces personnes ont, pour la plupart, accompli plusieurs législatures, et nous les citerons ci-après dans l'ordre décroissant du nombre d'années passées au Conseil. Il s'agit de MM. Raymond Corbaz, 1^{er} vice-président, Paul Kart, Marcel Guex, municipal, Gérald Noverraz, Francis Corbaz, Michel Mattenberger, ancien député au Grand Conseil, Edouard Corbaz, Bernard Gleyre, Daniel Nussli, Roger Rigo, Marc-Antoine Staub, Albert Rosat, Hubert Barde, ancien député au Grand Conseil, Mme Danielle Girardet et M. Roger Darbellay.

M. Bernard Schmutz quitte également la Municipalité après deux législatures passées au dicastère des Travaux. Notre député rejoindra les rangs du Conseil communal pour la prochaine législature. MM. Michel Odier et Raymond Annen siégeront à la Municipalité dès le 1^{er} janvier 1994.

Le président exprime aux personnes citées ci-dessus, toute la reconnaissance des autorités communales pour leur dévouement et le travail accompli au service de la collectivité. Il leur souhaite le meilleur, à eux et à leur famille. Le président remercie également la Municipalité pour les excellents rapports qu'elle a entretenus avec le Conseil communal et tient, en particulier, à relever tout le plaisir qu'il a eu à collaborer avec M. le Syndic au cours de ces derniers mois.

Au seuil de la nouvelle législature 1994-1997, le secrétariat du Conseil communal sera assuré par M. Christian Frioud, à qui je souhaite beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle fonction.

*Au nom du Conseil communal
la secrétaire: J. Salchli*

élections communales législature 1994-1997

Elections de la Municipalité (1^{er} tour)

Electrices et électeurs inscrits:	3'088
votants:	1'079
Bulletins rentrés:	1'079
Bulletins blancs et nuls:	20
Bulletins valables:	1059
Majorité absolue:	531

Sont élus:

1. M. Menétrey Hervé	934
2. Mme Genier Michèle	898
3. M. Carroz Jean-Pierre	896
4. M. Grosclaude Daniel	889
5. M. Odier Michel	860
6. M. Belet Jean-Jacques	659

Elections de la Municipalité (2^e tour)

Electrices et électeurs inscrits:	3'081
votants:	756

Bulletins rentrés:	756
Bulletins blancs et nuls:	14
Bulletins valables:	742
Majorité relative (2 ^e tour)	

Est élu:

7. M. Annen Raymond 327

Elections du Conseil communal

(selon le système majoritaire)

Electricités et électeurs inscrits:	3'088
votants:	1'075

Bulletins rentrés:	1'075
Bulletins blancs et nuls:	26
Bulletins valables:	1049
Majorité absolue:	525

Ont été élus, dans l'ordre du nombre de voix obtenues:

1. Spanhauer Yves	927
2. Chabloz André	921
3. Duperret François	913
4. Panchaud Paul-Daniel	911
5. Burri Jean-Edouard	909
6. Amaudruz Michel	901
7. Rauschert Michel	899
8. Menétrey Guy	885
9. Wyniger Ernest	883
10. Chabloz Eric	881
11. RoCHAT Bernard	879
12. Odier Michel*	875
13. Capt Jean-Pierre	874
14. Brun Henri-Charles	872
15. Noverraz Jean-Claude	871
16. Petermann Jean-Marc	870
17. Joly Gilbert	858
Grand Jean-Pierre	858
19. Amaudruz Claude	855
20. Barras Pierre	854
21. Graz Yvan	853
22. Robert Marie-Claude	851
23. Kronauer Peter	849
24. Cuerel Emile	843
25. Derron Michèle	833
Bergier Nicolas	833
27. Isely Jacques	830
28. Dupuis René	829
29. Golay Jean	826
30. Bonzon André	824
31. Bourgoz Raymond	823
32. Waldmeyer Jean-Paul	822
33. Truffer Jean-Jacques	821
34. Laedermann Pierre	820
35. Pelet Jean-Daniel	816
36. Gaillard Nadine	809
37. Ansermot Roger	808
38. Sueur Jean-Pierre	804
39. Henny Michel	802
40. Chenevard Bertrand	800
41. CuChe Pierre	794
42. Cordey Janine	792
43. Jan Pierre-André	791
Corbaz Jean-Claude	791
Bovey Daniel	791
46. Wyss Schelker ursula	790
47. Huguenin Michel	781
48. Knecht Christian	778
49. Ramel Gérald	772
50. Menétrey Jean-Marc	770
51. Glayre Michel	761
52. Saichli Bernard	750
53. Mivelaz Blaise	749
54. Pache Claude	744
55. Bratschi Charles	738
56. Menétrey Roger	719

57. Henchoz Claude	711
58. Annen Raymond*	688
59. Vollichard Philippe	681
60. Le Roux Paul	679
Zimmer Catherine	679
Debétaz Edouard	679
63. Giorgis Christine	673
64. Schmutz Bernard	672
65. Perrier Cathomen Josiane	650
66. Paillard Lucien	621
67. Laffely François	609
68. Belet Alfred	586
69. Sauteray Alain	577
70. Tornay André	573
71. L'Eplattenier Pierre-Alain	566
72. Knus Eric	562

* MM. Michel Odier et Raymond Annen, élus à la Municipalité, ont d'emblée démissionné du Conseil communal.

Les 11 suppléants ont été désignés et élus tacitement, conformément aux dispositions de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 16 avril 1993:

Mme Aude Huber
MM. Etienne Romy
André Guex
Mme Marianne Passard
MM. Gilbert Meylan
Valentin Borin
Duncan Demarco
Daniel Jenni
Mme Gisèle Laedermann
MM. André Schmalz
Gilbert Suter

Assermentation et installation des autorités communales

Invités à se rassembler, sur la Place du Petit-Mont, ce lundi 20 décembre 1993, M. le Syndic, Mme et MM. les membres de la Municipalité, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, élus lors des élections d'octobre/novembre 1993, se rendent au temple, en cortège, sous la conduite de l'Union instrumentale, précédée des bannières cantonale et communale.

Au Temple, dès 17 heures, Mme Dolly Duc, préfet du district de Lausanne, procède à l'assermentation des membres du Législatif, des membres de la Municipalité et de M. le Syndic Jean-Pierre Carroz. M. le Pasteur Guy Chautems apporte à l'assemblée le message de l'église et de la paroisse.

Les autorités se rendent ensuite, en cortège, à l'Aula du collège du Mottier B pour procéder, sous la présidence de Mme le Préfet, à l'élection du président du Conseil communal et de son secrétaire.

Les applaudissements de l'assemblée et les félicitations de Mme Dolly Duc saluent la brillante élection de M. Paul-Daniel Panchaud, président du Conseil communal pour l'année 1994; le secrétaire est élu conformément aux dispositions de l'art. 12 de la Loi sur les communes (LC) et M. Christian Frioud, secrétaire municipal, obtient les suffrages de l'assemblée.

Selon l'ordre du jour de cette séance d'installation, et sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président, l'assemblée procède à l'élection des membres du bureau pour 1994:

1 ^{er} vice-prés.: M. Bernard Saichli
2 ^e vice-prés.: Mme U. Wyss Schelker
Scrutateurs: Mme Marie-CI. Robert
M. Jacques Isely
Scrut.-suppl.: MM. Claude Henchoz
François Laffely
Huissier: M. Marcel Pache

L'assemblée se détermine ensuite pour ce qui concerne les diverses indemnités allouées dès le 1^{er} janvier 1994 (séances, commissions, votations, etc.).

Au chapitre des propositions individuelles, M. Paul-Daniel Panchaud, président, souhaite la bienvenue aux 15 nouveaux conseillères et conseillers élus, en soulignant que le taux de renouvellement, pour cette législature 1994-1997 se situe aux environs de 21%; la présence de 2 nouvelles conseillères porte la participation des dames à huit.

M. Paul-Daniel Panchaud tient à rappeler que la sérénité des débats demeure une tradition au sein de notre Conseil communal, sérénité empreinte de courtoisie, dans un climat de confiance réciproque à l'égard de l'Exécutif, ce qui permet à tout un chacun de s'exprimer librement et spontanément, dans le souci du bien commun. Depuis plusieurs années, nous pouvons bénéficier d'élections selon le système majoritaire, ce qui représente un acquis précieux et à conserver.

M. le Président évoque brièvement la situation des autorités politiques, face à une morosité économique et à l'émergence du chômage, avec ce que cela implique de problèmes sociaux auxquels nous ne sommes plus habitués.

A noter toutefois une préoccupation: ne pas négliger, à savoir la baisse régulière de fréquentation lors d'élections communales. Cela est probablement la résultante de l'importante augmentation de notre population durant ces 20 dernières années, laquelle favorise en quelque sorte l'anonymat. Bien des conseillers communaux ne sont que peu ou pas connus d'une certaine tranche de population; ces personnes sont invitées à participer aux diverses manifestations qui émaillent la vie de notre commune, points de rencontres où il est possible d'établir des contacts et d'aborder des problèmes auxquels les responsables communaux pourraient, cas échéant, apporter des solutions. Il est également utile de s'attarder quelque peu à la lecture du journal «Aux 4 Coins du Mont», élément de liaison entre les autorités et la population.

M. Paul-Daniel Panchaud exprime le vœu que tout un chacun rencontre plaisir et satisfaction dans l'accomplissement de son mandat, et ce, pour le bien de notre commune. M. le Président

remercie l'assemblée et lui adresse ses vœux de bonnes fêtes et de bonne année pour 1994. Des remerciements également à l'Union instrumentale et à son président, M. Raymond Annen, nouveau conseiller municipal.

M. Jean-Pierre Carroz, syndic, adresse des félicitations pour leur élection à M. le Président, à Mmes et MM. les membres du bureau, ainsi qu'aux conseillères et conseillers réunis ce jour. En cette fin de législature 1990-1993, l'Exécutif prend congé de MM. Bernard Schmutz, directeur des travaux, et Marcel Guex, directeur de police. Un grand merci à ces deux collègues qui ont œuvré au sein de la Municipalité durant deux législatures.

Au terme de cette manifestation, Mme le Préfet, représentante de l'autorité cantonale, s'adresse à l'assemblée pour lui réitérer ses félicitations, avec un message particulier à l'attention des nouveaux membres du Conseil qui se devront d'appréhender des tâches nouvelles. Mme le Préfet souhaite que tout ce que nous allons entreprendre soit couronné de succès, pour notre bonheur et celui des habitants du Mont-sur-Lausanne. Des applaudissements saluent le message de Mme le Préfet. La séance est levée à 19 h. 25.

*Le secrétaire:
C. Frioud*

Discours de M. le Syndic

Mme le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Au nom de la Municipalité, j'ai tout d'abord le plaisir de féliciter de leurs brillantes élections M. le Président du Conseil communal, Mme et MM. les vice-présidents, M. le secrétaire, Mmes et MM. les membres du bureau et le président de ce même Conseil.

Nos félicitations vont également à Mmes et MM. les conseillers récemment élus et réélus. Nous souhaitons que, comme durant les dernières législatures, des relations empreintes d'une confiante amitié s'instaurent entre les autorités législatives et exécutives de notre commune, relations soutenues et entretenues par une information permanente de votre part, sur les problèmes divers que notre Municipalité sera amenée à résoudre.

Mes collègues et moi-même vous souhaitons, à toutes et à tous, beaucoup de succès et de satisfactions dans vos fonctions réciproques, familières pour certains et nouvelles pour d'autres, dans le cadre de notre entente communale, qui contribue d'une façon décisive à la bonne marche de notre commune et à l'assurance de son avenir harmonieux, conforme à ses possibilités.

La Municipalité tient à remercier publiquement la population du Mont-sur-Lausanne de la marque de confiance et

d'estime qu'elle a témoignée, lors des dernières élections, et elle le fait à travers vos personnes, Mmes et MM. les conseillers, qui en êtes les représentants directs.

En cette fin d'année et de législature, notre Exécutif prend congé de deux de ses membres, MM. Bernard Schmutz et Marcel Guex, qui, après deux législatures passées à la Municipalité, ont émis le vœu de quitter leurs fonctions, pour des raisons diverses et personnelles.

M. Bernard Schmutz, notre député et municipal, a géré pendant huit ans le dicastère des Travaux, lequel est important et demande beaucoup de travail à son responsable. Avec une compétence hors du commun, M. Schmutz a réglé tous les problèmes qui se sont posés dans son dicastère, il a mis sur pied des études importantes pour l'amélioration de la circulation dans notre commune et pour la qualité de la vie de ses habitants, dont il a mené à bien les travaux, et les résultats sont là: carrefour de Coppoz, allée de l'église, route du Petit-Mont. M. Schmutz a entrepris d'autres travaux, qui sont moins spectaculaires, mais indispensables: amélioration du réseau de nos égouts, mise en séparatif des eaux usées et claires, suppression des canalisations d'eaux claires insuffisantes, qui provoquaient, dans notre commune, des inondations en cas d'orages, améliorations et entretien de notre réseau routier.

Parallèlement, Bernard Schmutz a fait un travail considérable dans le cadre de la Commission du plan, qui gère la police de construction de notre commune et a mis sur pied son plan d'affectation des sols, qui participe également aux travaux du remaniement parcellaire en collaborant avec le syndicat qui le dirige. Enfin il a mené à bien la mise à jour des divers règlements qui gèrent la vie de notre commune. Un grand merci à M. Bernard Schmutz pour le travail considérable qu'il a effectué durant ces huit années.

M. Marcel Guex a été pendant huit ans responsable de la Police et des Pompiers. Sous sa houlette et sa souriante autorité, notre corps de police a été réorganisé, modernisé et fonctionne à satisfaction, même si la faiblesse d'un de ses membres en a perturbé la bonne marche en cette fin d'année. Il en va de même pour le corps des sapeurs-pompiers, qui a été regroupé dans un local au Grand-Mont, local provisoire en attendant les jours meilleurs qui permettront la construction du centre de la voirie et des pompiers, prévu sur le cantonnement militaire du Grand-Mont. Merci aussi à M. Marcel Guex pour le travail accompli durant deux législatures.

Durant la législature écoulée, le départ de M. Claude Agassiz a nécessité l'élection de M. Hervé Menétray qui, en

plus de son mandat de président du remaniement, assume avec une grande compétence, la lourde charge du dicastère de la Police des constructions et la présidence de la Commission du plan.

Suite au tragique décès en début d'année de notre collègue Rémy Vaucher, M. Daniel Grosclaude a repris, dès avril le dicastère des Ecoles et de la Protection civile et y a remis un ordre indispensable, avec une autorité sans faille.

Bienvenue enfin à nos deux nouveaux collègues, M. Michel Odier et M. Raymond Annen. Nous sommes heureux de les accueillir au sein de la Municipalité; nous leur souhaitons nos meilleurs vœux pour leur activité future et sommes certains que la grande connaissance qu'ils ont de la vie de notre commune leur permettra d'accomplir un travail efficace au sein de son Exécutif.

La situation économique de notre pays s'est dégradée à une vitesse stupéfiante et ceci pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Suisse n'est pas seule à traverser cette épreuve, qui n'est pas une crise économique, mais une véritable transformation de notre société européenne, soumise à une industrie de plus en plus informatisée et robotisée, travaillant sur le plan mondial et non plus régional, ce qui est le cas aussi de son commerce. La Suisse, comme les autres Etats du monde occidental, est entrée dans cette ère postindustrielle, avec une organisation datant de l'après-guerre, soumise aux charges d'un Etat-providence de plus en plus coûteuses, à des règlements obsolètes, appliqués par une administration pesante et toute-puissante qui veut s'occuper de tout, aidée par un pouvoir politique faible et médiocre, qui ne la contrôle plus. Avant qu'un nouvel équilibre mondial s'établisse avec de nouvelles règles permettant à l'initiative privée de se manifester, il faudra passer par de profonds changements de notre mentalité et de nos institutions. Cela prendra encore plusieurs années, avant que l'on retrouve une situation d'expansion, qui ne sera pas forcément une situation de plein emploi.

Le pouvoir politique devrait songer dès aujourd'hui à cette société du siècle prochain, qui ne sera plus soumise à la fatalité de travailler à tout prix et qui aura des loisirs importants qu'il faudra meubler. Cet âge d'or, que depuis plusieurs siècles l'humanité attendait, celui où la machine remplace l'homme dans nombre de ses activités, nous laisse complètement désespérés, alors qu'on entre, en cette fin de siècle, timidement dans son antichambre.

Sur le plan de notre commune, cette période difficile se traduit par une diminution des entrées fiscales, alors que les charges que l'Etat nous impose augmentent chaque année, spéciale-

ment dans le social. Grâce à une administration performante, travaillant dans des locaux modernes et dans une bonne ambiance, avec des moyens qu'elle ne connaissait pas il y a une dizaine d'années, avec des effectifs limités au maximum, notre commune peut vous présenter des budgets équilibrés, qui ne lui permettent que de payer son fonctionnement, sans avoir recours à l'emprunt, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres communes, mais qui ne lui autorisent certes plus d'investir dans des équipements nouveaux, par autofinancement partiel ou total.

Bien que des prêts à bas taux soient proposés actuellement aux communes, il faut se garder d'y avoir recours sans discernement et atteindre ainsi le point de non-retour de communes qui doivent emprunter pour payer l'intérêt de leurs dettes.

Notre Conseil communal devra se pencher, le moment venu, sur cet important problème des investissements communaux, car une commune qui n'investit plus pendant une longue période est une commune qui régresse et qui se meurt.

Pour remédier en partie à cet état de fait, notre commune devra intensifier sa collaboration avec les autres communes de la communauté de la région lausannoise, la COREL, pour équiper cette région des constructions nécessaires à la vie de ses 250'000 habitants. Seule la mise en commun des moyens des 28 communes de la COREL permettra d'assurer à leurs habitants les équipements lourds nécessaires à leur fonctionnement au 21^e siècle.

D'ici dix ans, la vie de notre commune aura beaucoup changé. Ces mutations profondes ne pourront se faire que par une collaboration intime du Législatif et de l'Exécutif montains. En y mettant de la bonne volonté de part et d'autre, nous arriverons à doter cette commune des structures nouvelles qui lui permettront d'assurer à ses habitants un cadre de vie agréable au siècle prochain. Cela est mon souhait le plus cher en cette fin d'année.

Il ne me reste plus, Mme le Préfet, M. le Président, Mmes et MM. les conseillers, qu'à vous souhaiter, au nom de la Municipalité, de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et à vous faire part de mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Jean-Pierre Carroz
Syndic

Organisation de la Municipalité Législature 1994-1997

En ce début de législature 1994-1997, nous vous communiquons l'organisation de la Municipalité (répartition des dicastères), telle que définie en séance du 1^{er} décembre 1993.

Administration générale:
Jean-Pierre Carroz, syndic Finances
Suppléant: H. Menétray

Police des constructions:
Hervé Menétray Plan d'extension
Suppléant: J.-J. Belet

Domaines et forêts:
Raymond Annen Parcelles com.
Suppléant: J.-P. Carroz Ordures mén.

Bâtiments:
Jean-Jacques Belet Concierges
Suppléant: M. Odier Locations

Police - Service du feu:
Michèle Genier Signalisation
Suppléant: D. Grosclaude

Instruction publique et cultes:
Daniel Grosclaude Protection civile
Suppléante: M. Genier Œuvres soc.

Travaux - Routes:
Michel Odier Collecteurs
Suppléant: R. Annen

1^{er} vice-prés.: M. Hervé Menétray
2^e vice-prés.: Mme Michèle Genier
Secrétaire: M. Christian Frioud
Boursier: M. Eric Besson

Bureaux:
Ouverture: 08 h 00 - 11 h 30
13 h 30 - 17 h 00
Adresse: Route de Lausanne 16
1052 Le Mont/Lausanne
Téléphone: 652 01 50
Fax: 653 64 29

Séances du Conseil communal 94

Lundi	7	février
Lundi	21	mars
Lundi	9	mai
Lundi	27	juin
Lundi	26	septembre
Lundi	31	octobre
Lundi	19	décembre

Votations et élections pour 1994

Votations fédérales
- 18, 19 et 20 février
- 10, 11 et 12 juin
- 23, 24 et 25 septembre
- 2, 3 et 4 décembre

S'il devait y avoir des scrutins cantonaux, leurs dates coïncideraient, dans la mesure du possible, avec celles indiquées ci-dessus.

Elections cantonales
4, 5 et 6 mars: Conseil d'Etat,
1^{er} tour,
et Grand Conseil
18, 19 et 20 mars: Conseil d'Etat,
2^e tour éventuel.

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle à l'attention des électeurs et électrices que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi de 19 h 00 à 20 h 30

Le samedi de 19 h 00 à 20 h 30
Le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

municipalité

Chiens laissés en liberté

Plusieurs plaintes nous sont parvenues au sujet de chiens qui divaguent sur la voie publique, ainsi que dans les propriétés privées. Nous rappelons aux détenteurs de bien vouloir veiller à ce que leurs protégés ne salissent pas les trottoirs, les cours, les seuils, les façades des maisons, etc.

L'article 102 du Règlement de police nous permet de dénoncer les gens qui ne prennent pas les mesures nécessaires, mais nous préférons faire appel à votre compréhension afin d'obtenir les résultats escomptés. La vigilance que vous manifesterez améliorera, sans aucun doute, les rapports de bon voisinage et l'esprit de tolérance nécessaires à la vie en communauté.

Il va sans dire que nous serons contraints d'intervenir auprès des citoyens qui ne respecteraient pas ces recommandations.

Police municipale

de nos institutions



**Le Centre
médico-social
du Mont**

Tél. 021/652 22 11

Repas chauds: livreurs recherchés

Les habitants des communes de Bretigny, Morrens, Froideville, Lausanne quartier de Montheron, Le Mont et Cugy bénéficient, si la situation le nécessite, de repas livrés à domicile.

Pour que chacun puisse apprécier ces mets préparés par l'EMS La Paix du Soir, les repas doivent être livrés régulièrement à domicile.

Nous avons besoin de vous

Nous désirons pouvoir compter sur une petite équipe de personnes intéressées à intégrer ce service. Celles-ci sont indemnisées pour leurs frais.

Bulletin d'inscription

Si vous souhaitez en faire partie envoyez ce bulletin d'inscription dûment rempli.

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Localité: _____
Tél.: _____

A retourner à: *Marie-Claude Robert
Responsable d'équipe
Centre médico-social
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont*



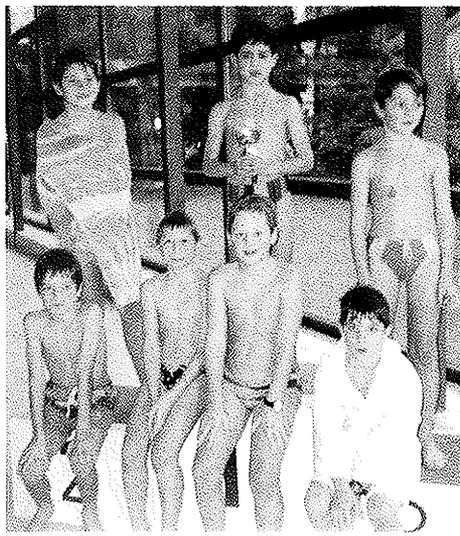
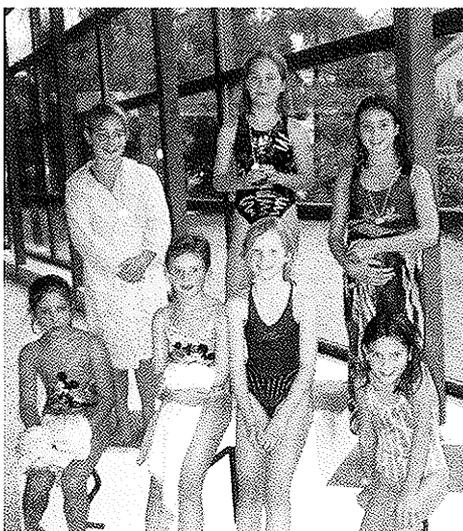
nos établissements scolaires

Natation: Coupe des écoliers

95 enfants du Mont et des communes voisines sont au rendez-vous le samedi 20 novembre 1993 pour disputer les six challenges mis en compétition pour cette 15^e édition, organisée par Renens-Natation avec le responsable de la piscine et l'appui financier des communes du Mont et de Cugy.

Cette année, le plus jeune nageur fut Bernard Henny, 4 ans, qui nagea 50 m dos en 1'38".

Les deux coupes offertes par M. Jean-Pierre Glanzmann que nous remercions, sont gagnées par Jennyfer Falbo et Vergim Asani.



Résultats

50 m libre filles 9 ans et moins Challenge Equey aux trois premiers

1. Equey Magali	84	40.6	38.8
2. Frascoia Diane-L.	84	49.6	51.5
3. Schweizer Angelick	84	49.8	51.4

50 m libre garçons 9 ans et moins Challenge Pasquali aux trois premiers

1. Juvet Alain	85	43.1	41.7
2. Hauswirth Cyril	84	45.6	45.1
3. Brailard Christophe	84	54.4	56.1

50 m libre filles 10 et 11 ans Challenge J.-J. Belet aux trois premiers

1. Equey Valérie	82	36.7	36.6
2. Frascoia Céline	82	37.9	39.7
3. Robert Jeanne	82	38.0	38.5

50 m libre garçons 10 et 11 ans Challenge J.-J. Belet aux trois premiers

1. Asani Vegim	82	37.4	38.5
2. Asani Fikret	83	38.8	42.0
3. Bart Matthias	83	40.4	39.6

50 m libre filles 12 à 15 ans Challenge Pentogravo aux trois premiers

1. Falbo Jennyfer	80	35.1	34.9
2. Pasche Cynthia	80	36.8	37.5
3. Gfeller Sandra	79	37.2	38.6

50 m libre garçons 12 à 15 ans Challenge Remy Belet aux trois premiers

1. Equey Sylvain	80	30.7	34.0
2. Duruz Grégoire	78	33.9	35.3
3. Diez Artazcoz David	81	37.2	38.0

Rémy Belet

du complexe B et C. Chaque vitamine a son utilité physiologique et une carence aura pour conséquence des symptômes pathologiques spécifiques.

Les vitamines liposolubles

La vitamine A maintient l'intégrité du tissu épithélial et fait partie des pigments visuels. Une carence se manifestera par une peau sèche et kératinisée, plus sensible aux infections bactériennes. On trouve la vitamine A dans les produits laitiers, la graisse, le foie, les fruits jaunes et les légumes à feuilles vertes.

Les vitamines D possèdent des propriétés antirachitiques. Leur fonction est d'augmenter l'absorption du calcium et du phosphore par l'intestin. Elles ont un effet direct sur le processus de calcification. Les seules sources importantes de vitamine D sont le foie et les viscères de poisson et le foie des animaux qui se nourrissent de poisson.

La caractéristique des vitamines E réside dans leur pouvoir antioxydant. Elles servent de stabilisateur au niveau des constituants de la membrane cellulaire. Elles renforcent les mécanismes de défense. Une déficience peut, en outre, causer des troubles de fertilité allant jusqu'à la stérilité permanente. Le lait, les œufs, le poisson, les céréales et les légumes sont de bonnes sources en vitamine E. L'huile de germe de blé en est particulièrement riche.

La vitamine K sert de catalyseur à la synthèse de prothrombine par le foie. Cela a un effet sur la vitesse de coagulation du sang. Une hémorragie incontrôlable est un symptôme de déficience en vitamine K. Il y a peu de chance qu'il se produise une carence alimentaire en vitamine K, puisqu'elle est bien distribuée dans les aliments et que les micro-organismes intestinaux opèrent la synthèse de quantités considérables de vitamine K dans l'intestin.

Cependant, comme pour toutes les autres vitamines liposolubles, l'absorption de la vitamine K par l'intestin dépend de la présence de la bile.

A suivre...
Dr L. Walter

le conseil du vétérinaire

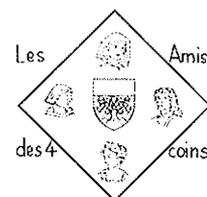
Les vitamines

Il est impossible de tenir en vie des animaux nourris de protéines, de graisses et de sucres purs, ainsi que de sels minéraux, sans un apport de ces facteurs alimentaires accessoires indispensables que sont les vitamines.

On les divise généralement en deux groupes principaux: celui des vitamines liposolubles, qui inclut les vitamines A, D, E et K, et celui des vitamines hydrosolubles, constitués par les vitamines

à savoir

Mardi 1^{er} février



Foyer de la Grande Salle, M. René Sterckx, aumônier des EMS du Mont et de Lausanne, présentera un montage

audiovisuel sur la vie dans les EMS.

Nous sommes tous susceptibles de vivre un jour dans un EMS et il serait très utile que vous posiez, à cette occa-

sion, les questions qui vous préoccupent.

Mardi 1^{er} mars

M. Maurice Bossard, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, dans un exposé plein d'humour, nous parlera des patois et de la «langue vaudoise».

Jeudi 24 mars à Froideville

Nous nous joindrons au groupe de la paroisse de Morrens pour assister à une représentation théâtrale jouée par un groupe d'acteurs du M.D.A.: La Rampe.

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

nos sociétés

La Société de développement

La fête au Grand-Mont

Le samedi 4 décembre, la fête, c'était au Grand-Mont.

Saint-Nicolas en personne, les commerçants, les animations, les stands et le soleil, tous se sont donné rendez-vous pour que la fête soit belle.

Pour une première, ce fut une réussite et les enfants du Mont se rappellent, sans aucun doute, de leur «rave-lampion», de leur «bonhomme en pâte à pain», des marrons chauds, des cornets-cadeaux et des contes de Noël. Un chaleureux merci à tous les com-

merçants du Grand-Mont qui se dépensèrent sans compter, pour que cette «première» soit suivie de beaucoup d'autres.

Agenda

Votre Société de développement tiendra son assemblée générale 1994 le mercredi 2 mars à la Grande Salle du Petit-Mont.

Après la partie statutaire traditionnelle, les participants pourront revoir, sur l'écran, des séquences choisies de nos diverses activités 1993, comme:

- Fête de Mai
- Petit déjeuner olympique
- Torée du 2 août
- Soirée musicale du 30 septembre
- Saint-Nicolas.

De plus, en musique et le verre de l'amitié à la main, nous invitons tous les nouveaux habitants, arrivés au Mont depuis le 2 mars 1993. Ils seront officiellement accueillis par notre syndic, M. Jean-Pierre Carroz, qui leur remettra la plaque retraçant le passé et le présent de notre commune.

Venez tous, nous vous attendons et dans cette agréable perspective, notre comité vous adresse ses vœux les meilleurs pour une excellente année 1994.

*Pour le comité:
E. Debétaz, président*

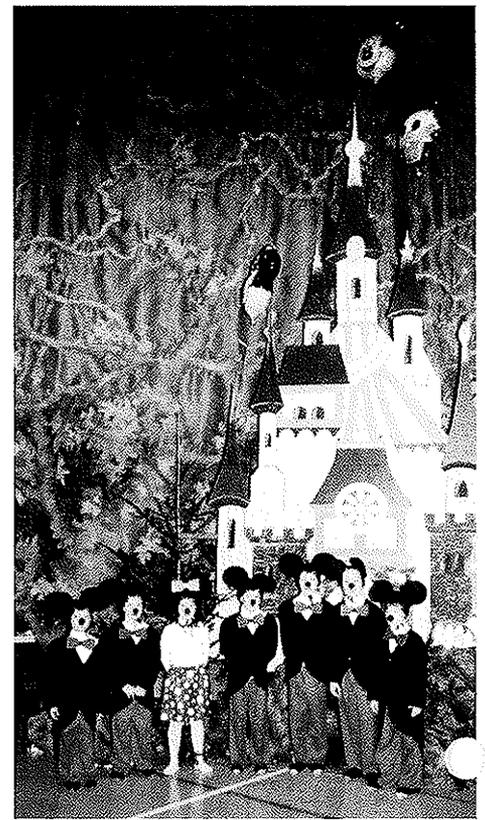
FSG Le Mont

Soirée de Gym 1993

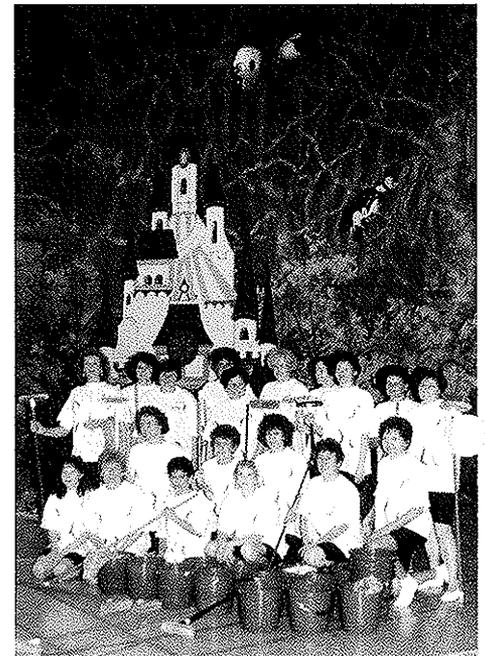
Oyez, oyez braves gens, vous avez de vos yeux vu et pu le constater, on ne vous avait pas menti ! La soirée de gym 1993 fut une réussite totale, un retentissant succès, au-delà de toute espérance, et cela grâce à vous, chers spectateurs qui étiez plus de neuf cents à nous honorer de votre présence.

Faut-il en déduire qu'en ces temps de crise, chacun ressent un vif besoin

*Mary Poppins
Dames du mardi avec Gym-hommes*



*Mickey
Petits Jeunes gymnastes*

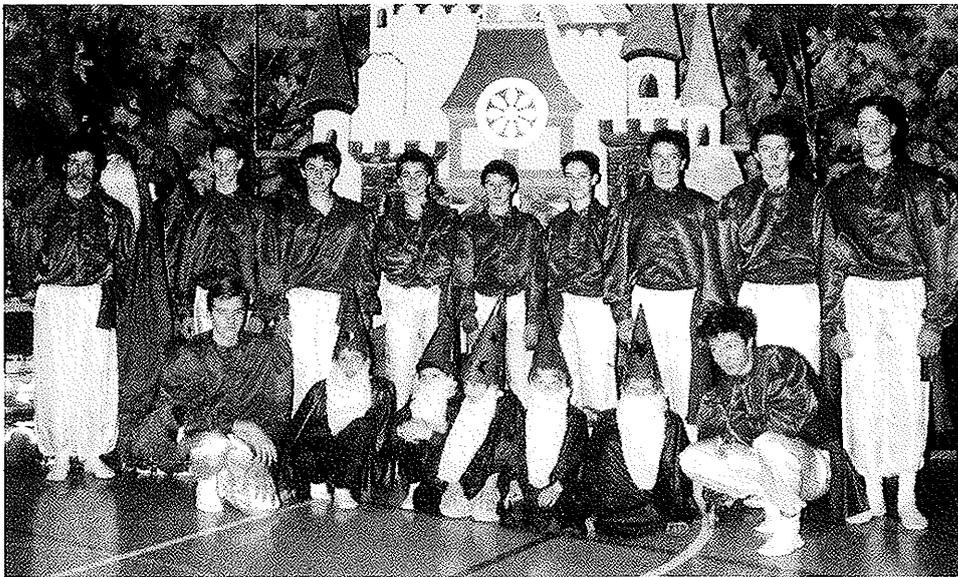


*Cendrillon
Dames du lundi*



d'évasion dans l'imaginaire ? Cela ne fait aucun doute. De plus, la soirée est toujours un grandiose événement, vu l'énergie débordante des très nombreux enfants de la société, symboles de vie, de renouveau, d'espoir et de bonheur.

Enfin, au rêve et à la joie se mêlent des costumes hauts en couleurs, d'intéressants ballets et de somptueux décors qui, cette année encore, ont transformé la salle de gymnastique du Mont en un théâtre où tous les participants faisaient partie d'un conte de fées.



Merlin l'Enchanteur
Groupe agrès, garçons

Encore bravo et en route pour la prochaine, sans perdre de temps.

V. Cordey

de nos lecteurs

Bon à savoir

- Pour que les bocaux que vous stérilisez ne risquent plus de se heurter, entourez chacun d'eux du caoutchouc dont vous vous serviez l'an dernier pour les fermer.
- Dès que vous avez terminé de repasser à la vapeur un vêtement, brossez-le avec une brosse douce afin de répartir la vapeur et d'éviter les faux plis.

Les oignons que vous conservez ne germeront plus si vous passez rapidement à la flamme l'extrémité coupée de leurs tiges avant de les entreposer dans votre réserve.

Sophie Cuiand

En bref

- La vie est un grand puzzle dont il manque toujours une pièce.
- Les humains sont comme les voitures, il n'y a pas que la carrosserie qui compte.
- L'amitié est nettement plus forte et plus durable que l'amour.

S.C.

Dictons de février

- En parlant peu, tu entends davantage.
- Qui veut se faire menteur, du temps qu'il se fasse devineur.
- L'hiver qui fait l'été, jamais bonne année n'a donné.

S.C.

La pensée du mois

- Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent.

Voltaire

Dictons de mars

- Jours croissants font froids cuisants.
- La nuit toutes les vaches sont noires.
- Qui cache ses fautes veut en faire encore.

- La naïveté réjouit un vieux comme un rayon de soleil une vieille maison.
- A l'âne repu les chardons sont amers.

S.C.

La pensée du mois

- Nous pardonnons aisément à nos amis les défauts qui ne nous regardent pas.

La Rochefoucauld

Poème

C'est «Lui» le vent...
Que je sois zéphyr
Ou bien encore aquilon,
Pour la joie ou le déplaisir,
Je suis le vent de toute façon.

C'est bien moi le fou !
Courant à travers la campagne,
Je me fiche bien de tout,
Vallées, collines et montagnes.

Je fais grincer la girouette,
Tourbillonner la pauvre feuille,
D'un souffle je tombe la noisette,
Je laisse les arbres en deuil.

Je borde l'océan d'écume,
Secoue furieusement la barque,
Là-bas, je retrousse les plumes
Du beau cygne sur le lac

Je hurle à la lune
Je siffle à la grange,
Je mugis sur la dune,
Je berce aussi les anges.

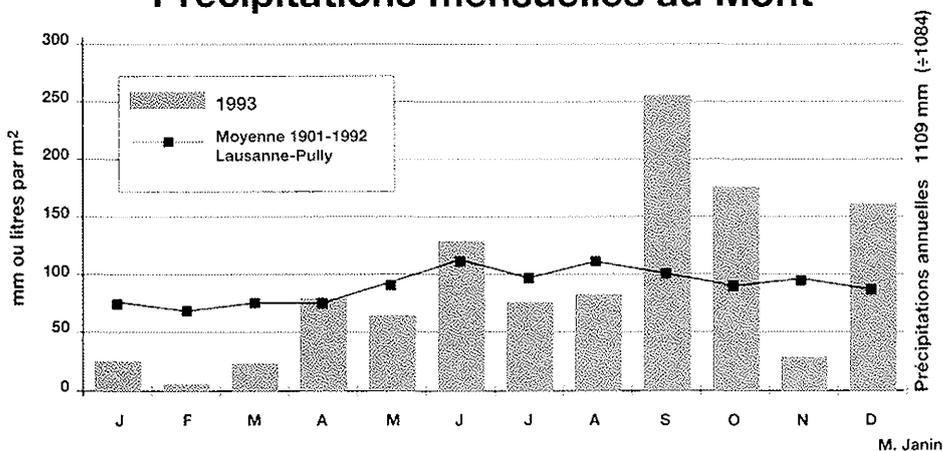
Si je balaye la clairière,
Je rugis sur la forêt et la blesse,
Mais mon amie la bruyère
Ondule sous mes caresses...

Je regrette le temps des moulins
Où je faisais tourner leurs ailes,
Et jouais d'un air mutin
Dans les coiffes des jouvencelles.

Et si je fus créé ainsi
C'est qu'il fallait, - trésor précieux -,
Certainement quelqu'un aussi
Pour débarbouiller les Cieux...

Edith Collet

Précipitations mensuelles au Mont



prochain journal

Parution

Fin mars 1994.

Date limite du dépôt des articles

10 mars 1994.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03

Document: place du G



Grand-Mont avant 1890



Photo mise à disposition par M. Henri Bühler